

Sur des lettres de change tirées par le Sr Amat

Le 2 mars 1778, Poivre répond au ministre.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 4, dossier Amat, vues 370-373.

Le 2 mars 1778, Poivre répond au ministre à la demande d'explication du 22 février, concernant des lettres de change tirées en 1769 par le Sr Amat. Il y répondra plus longuement le 30 mars 1778.

*[Annotation marginale par un fonctionnaire
du bureau du ministre :]*

Cette lettre annonce que M. Poivre s'occupe de donner à Monseigneur les renseignements qui lui ont été demandé ; il paraît donc convenable d'attendre les nouveaux détails que promet M. Poivre dont le retard provient d'une maladie qui retient dans son lit cet ancien intendant.

Monseigneur

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 22 février dernier, relativement aux lettres de change tirées au nombre de huit par le Sr Amat, agent de la Marine au cap de Bonne-Espérance, sur feu M. Baudard de Vaudezir, trésorier général des colonies. Je sens toute l'importance de cette affaire dans laquelle M. de St James se trouve à découvert d'une somme de 117,361^l 14^s 10^d, et je vais travailler à faire toutes les recherches que vous êtes en droit d'attendre de moi pour vous faire parvenir les pièces et les éclaircissements qu'il sera en mon pouvoir de vous fournir.

Malgré mon empressement qui ne saurait être plus grand, pour l'exécution de vos ordres, permettez, Monseigneur, que je vous demande du temps. Il sera certainement le plus court que ma santé me le permettra, je suis exténué par une maladie qui me tourmente depuis sept mois. Je suis encore actuellement retenu dans le lit par la goutte et si affaibli qu'il me sera impossible dans ce moment de faire les recherches que vous m'ordonnez, mais j'ai l'honneur de vous promettre que les premiers instants de ma convalescence seront employés à l'exécution de vos ordres.

Quoique trop faible dans ce moment pour pouvoir dicter une réponse aussi étendue que l'exigerait l'importance de l'affaire dont il est question, je ne puis me dispenser de faire précéder ici de quelques observations les recherches que je dois faire.

1°. Je suis très assuré d'avoir fait rendre compte au Sr Amat de ses dépenses au Cap pour le service du Roi, et, quoique avec beaucoup de peine, d'avoir mis cette partie de la comptabilité en règle.

2°. L'assertion du Sr Amat dans son mémoire à M. Maillart qu'il m'a rendu ses comptes dans le temps et que les pièces en sont restées entre mes mains, est sans aucun fondement. Pour avoir les comptes du Sr Amat, je fus obligé de mettre à ses troussees le premier commis du bureau des fonds, le Sr Menassier, homme actif et exact qui, après avoir mis les pièces en règle, les apporta suivant son usage à la signature et de là chez le trésorier.

3°. La comptabilité du Sr Amat, agent de la Marine au cap de Bonne-Espérance, était l'affaire la plus simple. Si cet agent a été fidèle, comme je le présume, il a employé en effet pour le service du Roi, la somme de 21 mille piastres que lui a fourni M. Hemmy, pour pareille valeur en lettres de change sur M. le Trésorier général des colonies. Le Sr Amat a apporté ces effets à l'Isle de France, les a remis au magasin général du Roi, avec sa facture. Cette facture vérifiée par le garde du magasin et revêtue des signatures nécessaires, a dû faire la décharge du comptable.

4°. Il serait bien étonnant que le Sr Amat n'eut pas une pièce aussi essentielle. Dans le cas où il ne l'aurait pas, il aurait au moins ses livres de commerce. Enfin, dans le cas où cet agent n'aurait ni facture, ni livres, ni feuilles volantes de ses traites au Cap pour le service du Roi, ses factures ne

pourraient manquer de se trouver au Magasin général de l'Isle de France, soit en original, soit en transcrit sur les journaux et sur les livres de recettes dudit Magasin général.

5°. D'après ces deux dernières observations, je ne conçois rien au mémoire remis par le Sr Amat à M. Maillart, dans lequel mémoire, ce comptable donne pour toute pièce justificative de la reddition de ses comptes, un écrit de M. Hemmy qui ne prouve rien, qui ne dit pas même que les lettres de change remises par M. Amat au négociant hollandais soient des lettres tirées sur le Trésorier général des colonies. Cet écrit ne paraît concerner que des intérêts particuliers entre deux négociants, et point du tout les affaires du Roi. J'espère trouver dans mes papiers des lumières sur cette pièce citée par le Sr Amat.

6°. Ce fut en 1770, au retour du Sr Amat du cap de Bonne-Esperance, que plusieurs raisons et surtout la lenteur de cet agent à rendre ses comptes me déterminèrent à lui retirer ma confiance quoiqu'il m'eut été donné pour agent de la Marine par M. le Duc de Praslin. Il ne fut plus employé au Cap où je le remplaçai par M. Percheron.

7°. La mémoire ne me fournit pas si j'ai jamais autorisé le Sr Amat à tirer des lettres de change sur M. le trésorier général des colonies. Si je l'ai fait, j'en ai certainement prévenu M. le Duc de Praslin, comme je l'ai toujours fait pour toutes les lettres de change tirées pendant mon administration.

Permettez, Monseigneur, que je garde encore quelques temps les copies figurées des huit lettres de change tirées par le Sr Amat.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Poivre

A Lyon le 2 mars 1778

* * *